

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Novembre 2017

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, MONGIN-BAUDOIN Dominique, MM. BERT Dominique, BOLE Michel, BOILLOT Gérard, BRUCHON Christian, ROBIN Emmanuel, LEGRAS Jean-Claude, MOUREAUX Pascal, LINARES Laurent, PETITHUGUENIN Vincent, PONTIROLI Michel, REYMONDET Daniel, SCHWARTZ Thierry, DUCROT Jean-Marie, URIET Jean-Luc.

Absents excusés : MM. REGARD Françoise (pouvoir à Mme Bauduin), FORT Annick (pouvoir à M. Bruchon), GRAPPIN Michel (pouvoir à M. Boillot), BERAUDIER Patrice (pouvoir à M. Bole), GELHAYE Arnaud.

Absents non excusés : MM. GOUDOT Sébastien, MILLET William, SORLET Christelle, GARDIEN Alain.

Approbation du compte-rendu du 19 octobre 2017 : unanimité

PLAN AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE :

Suite à la présentation du nouveau plan d'aménagement de la forêt communale, effectuée le 17 novembre dernier par les agents de l'ONF, le Conseil Municipal approuve la révision d'aménagement de la Forêt Communale d'Arlay, d'une contenance totale de 600.41 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2018 à 2037.

Vote : 1 contre, 2 abstentions

ARRET DU PLU DE ST GERMAIN LÈS ARLAY :

Suite aux modifications effectuées par le bureau d'étude, demandées lors du dernier conseil municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête le projet de PLU pour St Germain Lès Arlay.

Mme le Maire précise que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration, ainsi qu'aux communes limitrophes. La fin de la consultation devrait intervenir début février et l'enquête publique devrait se dérouler au printemps pour valider le PLU vers mai-juin 2018.

Vote : unanimité

DEMANDE ADMISSION EN NON VALEUR :

Suite à un refus d'admission en non-valeur pour un redevable sur le budget assainissement, suite à l'illégalité de cette délibération puisqu'une ordonnance du tribunal a admis l'irrecouvrabilité des créances, il convient d'accepter cette créance éteinte pour la somme de 492.74 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette admission en non-valeur.

Vote : 3 abstentions

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

Sur le budget assainissement, des mouvements de crédits sont également nécessaire pour passer une opération d'admission en non-valeur ordonnée par le Tribunal, pour un montant de 493 €.

Vote : 2 abstentions

Sur le budget communal, il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits concernant les charges de personnel pour un montant de 24 000 €.

Vote : 1 abstention

ACHAT D'UNE EPAREUSE :

La Commune a un besoin de matériel adéquat pour le fauchage des abords de voirie, un devis pour l'achat d'une épaveuse sera présenté dans un premier temps à la commission « budget- projets » puis en conseil municipal par la suite.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Vu la déclaration d'intention d'aliéner, en vue de cession de propriétés sise à Arlay, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

AC 18 appartenant à famille RATEL

ZO146 appartenant à M. André BACHELEY

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Renouvellement d'un contrat aidé : Mme le Maire informe qu'un contrat aidé sera renouvelé pour Mme Paget Marie-Isabelle, pour un emploi au sein du périscolaire.

Actuellement Mme Paget remplace Mme Ponsard pendant son arrêt maladie et effectue 35H hebdomadaires. Le contrat aidé commencera le 28 décembre 2017 pour une période d'un an. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal pour valider le temps de travail.

- Logements locatifs : Mme le Maire informe des derniers changements ayant eu lieu dans les locations.

- Epicerie d'Arlay : Mme le Maire présente les nouveaux plans d'aménagement de l'épicerie d'Arlay. Après travaux, la surface de vente pourra être doublée de volume. Ces plans seront présentés en commission « budget-projets ».

- Groupe de travail « équipements sportifs » : Un point est fait sur ce groupe de travail qui est en attente de devis. Le projet, encore en ébauche, consisterait à faire un terrain sportif sur l'actuel terrain de tennis. Une association de coach de bien-être sera créée sur la commune, avec des propositions de loisirs divers.

- Rencontre avec les jeunes du 18 octobre : Mme le Maire relate que cette réunion a réuni environ une dizaine de jeunes accompagnée de quelques parents. Une réflexion sera engagée en commission sociale pour d'éventuelles idées (installation d'un babyfoot au caveau de St Germain, organisation de randonnée...)

- Fréquentation garderie : la garderie a un taux de fréquentation qui augmente avec 46 enfants deux soirs par semaine. Il faudra réfléchir à une solution pour soulager le personnel périscolaire lors de ses séquences chargées.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.



Prochain Conseil Municipal : le 14 décembre 2017

Réunion « Budget-projets » : le 15 décembre 2017